



Commune municipale Orvin

Orvin, le 23 juin 2021

ASSEMBLEE MUNICIPALE MERCREDI 23 JUIN 2021, 20H00 HALLE DE GYMNASTIQUE, ORVIN

PROCÈS-VERBAL

Président : Jacques Girardin
Secrétaire : Séverine Muresan

Ayants droits : 59

ORDRE DU JOUR :

1. Élections des scrutateurs
2. Présentation et approbation des comptes 2020
3. Discuter, éventuellement approuver la création de l'Association Parking Les Prés-d'Orvin (APO), par
 - a) Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 220'000.— et d'un prêt de CHF 50'000.— pour le fond de roulement ;
 - b) Approbation du règlement de la gestion du stationnement (RGS) ;
 - c) Approbation du contrat de transfert de tâches de la gestion du stationnement à la nouvelle Association
4. Discuter, éventuellement approuver un crédit d'engagement de CHF 185'000.— pour la réfection de chemins agricoles
5. Communications du conseil municipal
6. Divers

Le président salue l'assemblée et souhaite de fructueuses délibérations. L'assemblée a été convoquée dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary n° 19 du 21 mai 2021 conformément à l'article 28 du règlement d'organisation de la Commune d'Orvin.

L'assemblée est déclarée ouverte à 20h00. Selon l'article 20, alinéa 1 du règlement d'organisation « *ont le droit de vote les citoyens âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis 3 mois au minimum* ». La personne n'ayant pas le droit de vote est M. Fabien Vogelsberg, directeur du Parc régional Chasseral. Tous les autres citoyens présents possédant le droit de vote, le président déclare l'assemblée correctement constituée.

M. Patrik Devaux, nouveau maire, prend la parole en remerciant M. Jacques Girardin d'avoir pris le relais de la présidence. Il remercie également Mme Séverine Muresan de l'avoir secondé pendant toutes ces années. Il tient au nom des autorités communales à souhaiter tout le meilleur aux citoyens frappés par ces intempéries, qu'ils puissent réintégrer rapidement leur demeure et dans les meilleures conditions possibles. La municipalité fera tout ce qui est dans son pouvoir pour soutenir au mieux les familles concernées. Une pensée à M. Michel Kern qui a dû être hospitalisé suite aux intempéries. Au nom de la commune, il remercie tous les pompiers qui sont intervenus sur place, le commandement, ainsi que les particuliers, voisins et agriculteurs qui ont spontanément apporté leur aide efficace.

Délibérations :

1. Élections des scrutateurs

Deux personnes sont nommées scrutateurs : M. Ralph Hausmann et M. Daniel Boder.

L'assemblée compte 59 ayants droits au vote.

2. Présentation et approbation des comptes 2020

Par M. Stéphan Chopard, responsable du dicastère des finances. Il passe en revue tous les postes par dicastère.

Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 163'340.—. L'exercice 2020 boucle avec un excédent de revenus de CHF 260'996.—.

Ci-après, les investissements 2020 :

Réfection façade hangar SP	CHF	13'473.50
Remplacement ciblerie tir 300m	CHF	56'114.55
Participation Ville de Bienne	CHF -	12'000.00
Investissement net	CHF	44'114.55
Construction nouvelle école enfantine	CHF	880'050.95
Dons via parrainage Suisse pour communes de montagne	CHF -	352'200.00
Investissement net	CHF	527'850.95
Réfection chemin de la Noire Combe	CHF	67'397.05
Subventions de la Confédération et du canton	CHF -	33'924.00
Investissement net	CHF	33'473.05
Silo à sel	CHF	15'744.25

Conduite eau de secours, 2 ^e étape	CHF	6'914.90
Renouvellement du système d'automatisation	CHF	30'600.00
Conteneurs semi-enterrés Molok	CHF	15'511.70
Révision du plan d'aménagement local (PAL)	CHF	21'497.10
Total net	CHF	712'723.05

Financements spéciaux

Prélèvement au FS Eau	CHF -	36'305.00
Prélèvement au FS Eaux usées	CHF -	44'875.65
Prélèvement FS Déchets	CHF -	900.90
Attribution préfinancement Tourisme	CHF	9'714.35
Résultat des financements spéciaux	CHF -	72'367.20

Résultat du compte global CHF - 72'367.20

Les comptes annuels 2020 ont été établis selon le modèle comptable MCH2, conformément à l'art. 70 de la loi sur les communes (Co ; RSB 170.11).

Le résultat devrait être présenté équilibré selon les directives cantonales art. 84 et 85 Oco. Pour la présentation de ce soir uniquement et pour des raisons de compréhension, il est renoncé à cette directive.

Le MCH2 exige que le résultat du compte global soit approuvé par l'assemblée municipale.

L'organe de vérification des comptes atteste la conformité et l'exactitude de la comptabilité.

Le conseil municipal ainsi que la commission des finances ont approuvé les comptes de l'exercice 2020 et en recommandent l'acceptation.

M. Ralph Hausmann demande à combien s'élève le fond de tourisme.

M. Stéphan Chopard lui répond qu'il s'élève à CHF 10'976.— en début d'année et en ajoutant CHF 9'714.— d'attribution durant l'année, ce qui donne CHF 20'690.—.

L'assemblée accepte à la majorité, sans avis contraire, les comptes 2020.

3. Discuter, éventuellement approuver la création de l'Association Parking Les Prés-d'Orvin (APO), par

a) Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 220'000.— et d'un prêt de CHF 50'000.— pour le fond de roulement ;

b) Approbation du règlement de la gestion du stationnement (RGS) ;

c) Approbation du contrat de transfert de tâches de la gestion du stationnement à la nouvelle Association

Par M. Arthur Balz, responsable du dicastère du tourisme.

Depuis 2003, des séances de concertation avec les partenaires régionaux sur le stationnement, la circulation hivernale et le déneigement.

Péjoration de la situation depuis la crise sanitaire car la route était fermée à plusieurs reprises pendant la saison 2020-2021.

Sur demande des communes, les mesures coordonnées par le Parc Chasseral :

- Séances avec les communes
- Mandat à PBPlan AG, pour l'élaboration d'un plan de gestion du stationnement
- Élaboration d'un avant-projet
- Préavis de l'OACOT

Les objectifs

- Mieux gérer les pics de trafic, améliorer la sécurité, éviter le parking sauvage
- Alléger la charge financière très élevée de la commune par une participation raisonnée aux coûts de la part des visiteurs
- À terme, améliorer les conditions d'accueil aux Prés-d'Orvin et les offres de transports publics.

Il n'y aura pas de changement par rapport à la situation actuelle, l'utilisation des terrains restera la même.

13 parkings dont 845 places (55 en été uniquement, 555 en hiver uniquement et 235 en été et en hiver).

Le système souple et évolutif car si un propriétaire ne souhaite pas participer, le système n'est pas remis en cause.

Les tarifs seraient uniformes dans tous les parkings

Tarif journalier :	1 heure	CHF	2.—
	2 h	CHF	3.—
	3 h	CHF	4.—
	4 h	CHF	5.—
	carte journalière	CHF	6.—
Abonnement saisonnier		CHF	entre 30 et 60.—
Abonnement annuel		CHF	entre 40 et 80.—
<i>Réduction prévue pour les habitants des deux communes</i>			

Les taxes de stationnement payables soit par tickets (horodateurs), e-tickets (smartphone) ou abonnements.

Les contrôles se feraient régulièrement et il y aurait une mise en place de signalisation.

L'association serait fondée par les communes d'Orvin et de Nods. Elle s'appellerait Association parkings Prés-d'Orvin (APO). Elle serait composée d'une AG (communes, Parc, partenaires) et d'un comité (communes et Parc). Le droit de vote serait réservé uniquement aux communes.

Le contrat se ferait entre les propriétaires privés.

L'entretien des aires de parkings (réparation de dégâts causés par le stationnement, l'entretien courant d'exploitation, le nettoyage des parkings, les réparations mineures, le déneigement) seraient à la charge de l'APO.

Si l'assemblée accepte ce projet, différentes étapes à mentionner pour la gestion du stationnement, si tout va bien. Notamment, le dépôt du permis de construire en juillet. En août, la constitution de l'association (APO). En septembre, le contrat entre l'APO et les propriétaires. En automne, dès l'autorisation, commenceraient les travaux. En printemps 2022 la possibilité d'exploiter.

Résultats attendus

- Les coûts liés au stationnement seraient payés par l'utilisateur et non plus par les communes ou les prestataires.
- Les revenus au bénéfice de la région (salaires, entretien des parkings)
- Améliorer la signalisation
- Parking sauvage fortement réduit
- Amène une solution à la problématique de l'affluence des Prés-d'Orvin
- Incitations à des alternatives au transport individuel motorisé

Implication pour les propriétaires privés

- Les aides au stationnement permettent de gagner jusqu'à 30% de places de parc
- Stabilisation des sols (mesures légères seraient justifiées pour certaines entrées et sorties de parkings – accords avec les propriétaires concernés).

M. Stéphan Chopard présente le côté financier de ce projet.

Horodateurs	CHF	67'200.—	
Stabilisation du terrain	CHF	39'600.—	
Signalisation et marquage	CHF	16'100.—	
Panneaux, aide au stationnement	CHF	12'000.—	
Équipement	CHF	14'000.—	
Pavillons	CHF	20'000.—	
Mise en œuvre et administration	CHF	55'000.—	
Divers et imprévus	CHF	21'100.—	
	CHF	245'000.—	100%

Dont à charge de la commune d'Orvin CHF **220'000.—** 89%

Budget de fonctionnement de l'Association

Fonds de roulement	CHF	100'000.—	100%
--------------------	-----	-----------	------

Dont à charge de la commune d'Orvin CHF **50'000.—** 50%

À titre indicatif

- Estimation des recettes CHF 223'000.—
(taxes de stationnement, amendes)
- Estimation des dépenses CHF 200'000.—
(personnel, exploitation, administration, entretien parkings,
indemnisation propriétaires).

Le conseil municipal recommande l'approbation du financement du projet par un crédit d'investissement de CHF 220'000.— et d'un prêt de CHF 50'000.— pour le fond de roulement.

M. Patrik Devaux mentionne que les Prés-d'Orvin est quelque chose qui a tenu à cœur au conseil municipal afin de développer ce concept. Il remercie M. Arthur Balz qui a tout de suite pris le dossier en collaboration avec le Parc régional Chasseral et le bureau d'ingénieur. Le fonctionnement est simple, ça passe par une association qui va libérer les deux communes des charges d'exploitation. Il faut amener du professionnalisme et un suivi. Il en va de soi qu'il faut soutenir ce projet tel que présenté.

M. Jacques Mathez signale que les tarifs présentés diffèrent de ceux qui figurent sur le site internet de la commune. Quels sont les tarifs valables ?

M. Arthur Balz répond que les tarifs sont provisoires. Ils sont définis par une fourchette qui sont inscrits dans les statuts de l'association. Est venu tout à la fin de la mise en place de ce projet un changement de la proposition de tarifs pour lancer l'association et du coup de majorer de CHF 1.— par heure. L'idée est de commencer avec les tarifs présentés ce soir, ce qui permettrait d'être rentable dès le début avec l'association.

M. Ralph Hausmann a deux questions. CHF 223'000.— de revenus et CHF 200'000.— de dépenses pour un bénéfice de CHF 23'000.— ainsi c'est avec cela que la commune remboursera les CHF 270'000.—. La seconde question : sur combien de véhicules le conseil s'est basé pour réaliser les recettes.

M. Stéphan Chopard indique que dans les 200'000.— de dépenses sont déjà compté le remboursement du prêt des CHF 50'000.— sur une période de 5 ans. Et les CHF 220'000.—, ils seraient remboursés sur 10 ans. Tout est compté dans le budget.

M. Fabien Vogelsberg signale qu'un calcul a été fait sur les fréquentations hiver, réparti sur les différents parkings et sur les fréquentations été. C'est un calcul extrêmement prudent que l'ingénieur a établi sur la base des expériences qu'il a eue au Gurnigel et au Schwarzsee. Ce qu'il manque encore dans les recettes c'est l'estimation des amendes qui sont une source de recette importante et qui a été calculé sur la base des CHF 20'000.—.

M. Arthur Balz mentionne que l'ingénieur est allé sur place regarder l'influence du nombre de véhicule qui montait durant la saison 2018. Les chiffres ne sont pas les mêmes lorsque le péage existait. Il a été ajouté le parking Zbinden pour répondre à l'augmentation de l'influence.

M. Patrik Devaux souligne qu'il faut aussi compter dans les recettes, ce qui est nouveau, c'est le parking d'été payant.

Mme Catherine Léchoth souhaite savoir de quoi il s'agit la navette.

M. Arthur Balz mentionne qu'aux Prés-d'Orvin le parking sera payant et la navette ferait Prés-d'Orvin – Orvin afin d'alléger le nombre de voitures qui montent.

M. Daniel Boder demande d'où viendra le personnel.

M. Arthur Balz souligne que le personnel sera engagé par l'association. La commune délèguera ce travail à l'association. Une agence de sécurité pourra déployer du personnel si besoin.

Mme Isabelle Lutzelschwab ne trouve pas correct que les habitants d'Orvin doivent payer le parking aux Prés-d'Orvin même s'il y a une réduction sur le billet. La commune a déjà l'entretien de la route des Prés-d'Orvin ainsi que le trafic sur la place du village.

M. Arthur Balz souligne que le tarif pour les habitants d'Orvin sera à moitié prix et cela allégera la charge financière de la commune.

M. Patrik Devaux rajoute que pour commencer il faut générer une certaine recette sur un ou deux exercices. Si ça tourne bien, le but est de le dire à l'assemblée pour diminuer le coût aux indigènes. Il faudra aussi dédommager les propriétaires des terrains.

M. Marc-André Léchoth soutient ce projet en tant que président des téléskis des Prés-d'Orvin. Dans les années 2000 – 2002, ça avait été présenté en assemblée municipale la reprise de la route avec un coût d'entretien de CHF 42'000.—. À l'heure actuelle, la route des Prés-d'Orvin coûte au-delà de CHF 80'000.— par année. Le seul bémol est la non-participation du ski de fond.

M. Frédy Villard répond à M. Marc-André Léchoth sur la non-participation du ski de fond. En effet, le ski de fond n'a jamais dit qu'il s'opposait. Il cite : « Le 8 mai 2019 : jusqu'à nouvel avis nous ne pouvons pas souscrire à ce projet. Causes : envahissement de notre place par les marcheurs, raquetteurs. Si une autre solution devait être trouvée, nous serions prêts à la réexaminer. Le 8 octobre 2020 : nous maintenons notre position. Si la situation devait changer, nous pourrions revoir notre point de vue. 17 décembre 2020 : nous ne sommes pas et n'avons jamais été fondamentalement et irréductiblement opposés au projet dans son ensemble. Nous ne sommes ni prononcés ni opposés. Le ski de fond avait 2 motifs pour ne pas s'engager dans cette histoire. Le premier est d'éviter l'envahissement de sa place par des non-fondeurs. Le deuxième motif c'est qu'il faut être extrêmement flexible dans le déneigement. Actuellement c'est M. Andreas Burger qui s'occupe du déneigement.

M. Patrik Devaux mentionne que l'association est très flexible. Il faut travailler ensemble et le but est de trouver une place de parc rapidement.

M. Arthur Balz signale que l'hiver passé un test a été mis en place où la commune a indiqué clairement que le parking en question était pour les marcheurs et les bobeurs. Ce qui a été remarqué c'est que les 100 places de ce parking a été très vite remplis et que la signalisation était efficace.

M. Ralph Hausmann souligne que le problème du parage n'est pas seulement aux Prés-d'Orvin. Le Parc Chasseral devrait régler ce genre de problème du moment que la commune y fait partie. Et pour quelle raison le Parc Chasseral ne prend pas l'ensemble du problème de la circulation dans l'ensemble du Parc et seulement commune par commune.

M. Fabien Vogelsberg mentionne que c'est un premier pas sur un projet depuis une vingtaine d'années. Autrefois, il y avait la taxe de CHF 5.—. Depuis, il y a des problèmes qui sont arrivés et là, une piste entre 2 communes qui se sont mises d'accord avec l'appui du Parc pour trouver une solution. Corgémont n'a pas les problèmes que les Prés-d'Orvin connaît. Le Parc n'arrive pas à amener un concept général global parce qu'à chaque endroit il y a des problématiques différentes. L'association structurera l'ensemble de la gestion de tous les Prés-d'Orvin pour avoir des ressources qui soient rapportés par les utilisateurs, promeneurs.

M. Marc-André Léchoth demande si le prêt des CHF 20'000.— prévus pour le tourisme est dédié en partie à ce projet-là et d'autre part est-ce que la SEDOPO sera dissoute et si le fond à disposition de la SEPODO sera mis au profit de la base du financement du projet. M. Stéphan Chopard signale que la question de la SEPODO n'a pas été étudiée. La commune d'Orvin aura probablement d'autres projets touristiques à l'avenir pour profiter de ces CHF 20'000.—.

M. Fabien Vogelsberg rappelle qu'il y a un crédit d'investissement de CHF 220'000.— et l'amortissement de ce crédit sera à la charge de l'association sur 10 ans.

M. Ralph Hausmann demande de modifier l'art. 12 et de préciser que le financement de l'entretien la route des Prés-d'Orvin devrait aussi être inclus.

Dans le budget, il était question de pavillon, de quoi s'agit-il ?

M. Arthur Balz souligne qu'il est possible de rajouter un point à l'art. 12. C'est un projet qui a été lancé en 2018. Il s'agit d'un pavillon qui serait posé à l'entrée du parking Bellevue et qui serait là pour proposer des cabines vestiaires. À l'intérieur, un petit banc, un coin poubelle et un horodateur abrité.

M. Frédy Villard mentionne que l'OACOT, dans sa prise de position du 7 avril 2020, est très retissant.

M. Patrik Devaux signale que la commune délèguera un membre dans le comité de l'association.

M. Arthur Balz informe que pour les restaurants, ils recevront des coupons afin qu'ils puissent transmettre aux clients pour ne pas payer le parking.

En ce qui concerne l'OACOT, c'était un préavis qui ne prenait pas en compte l'influence et le Parc Chasseral avait fait part ses remarques. Ensuite l'OACOT les avait accepté.

M. Florian Brechbühl trouve que ce projet est quand même bien ficelé et il n'est pas possible d'attendre tout le temps sur les autres. Il demande de clore la discussion.

L'assemblée accepte à la majorité, sans avis contraire, **a)** le crédit d'investissement de CHF 220'000.— et d'un prêt de CHF 50'000.— pour le fond de roulement, **b)** l'approbation du règlement de la gestion du stationnement (RGS), **c)** l'approbation du contrat de transfert de tâches de la gestion du stationnement à la nouvelle Association.

4. Discuter, éventuellement approuver un crédit d'engagement de CHF 185'000.— pour la réfection de chemins agricoles

Par M. Julien Tièche, responsable du dicastère des travaux publics.

Depuis la construction des chemins du remaniement parcellaire dans les années 2000, ces chemins se dégradent d'année en année et il est nécessaire de les entretenir.

Chaque année, des travaux ponctuels d'entretien sont réalisés par la voirie.

Malheureusement, l'érosion des chemins par les conditions météorologiques sont à l'origine de ces dégradations.

Nécessité d'entretien plus conséquent. Subventions cantonales (démarches).

Le conseil municipal et la commission des travaux publics – Agri recommandent d'accepter le crédit de CHF 185'000.— pour la réfection des chemins agricoles selon le programme de 3 ans.

M. Joël Edelmann aimerait savoir si le programme sera admis car le canton parle d'un plan sur 10 ans et le conseil propose un plan sur 3 ans.

M. Julien Tièche signale que la subvention ne pose pas de problème, il faut que la base de la proposition soit sur 10 ans et après le canton est conscient qu'il n'est pas possible de planifier dans 10 ans quel chemin pourra être réparé. C'est même le canton qui propose de faire 3 ans, 3 ans et 4 ans.

L'assemblée accepte à la majorité, sans avis contraire, le crédit d'engagement de CHF 185'000.— pour la réfection de chemins agricoles.

5. Communications du conseil municipal

M. Julien Tièche informe qu'en collaboration avec Celtor, les travaux publics, mettra à disposition, pour les agriculteurs intéressés, du compost en grande quantité pour l'épandre sur les champs. L'avantage est de ramener de la vie dans les sols.

Pour les cartons, une augmentation de 2 tournées par année a été acceptée. La collecte se fera toutes les 6 semaines au lieu de chaque 2 mois.

Concernant l'éclairage public, la phase test a été prolongée et les retours sont positifs. Le travail de l'automne prochain serait éventuellement d'étendre à toute la localité.

M. Humbert Mottet demande si la collecte des cartons augmente, il y aura aussi une augmentation des coûts pour la commune.

M. Julien Tièche mentionne que les coûts augmenteront d'office. La commune d'Orvin est actionnaire de Celtor et pour ça bénéficie de prestation pour les fonds spéciaux.

M. Julien Tièche informe que les travaux de la traversée de la localité commenceront prochainement mais mentionne déjà que ça ne sera pas possible de répondre à toutes les questions d'ordre privé, d'ordre personnel. La commune et le canton ont décidé de communiquer au niveau régional par une conférence de presse. À chaque section de chantier, la commune souhaite informer les riverains concernés mais aussi les commerçants, les services d'urgence, les services à domicile.

M. Florian Brechbühl aimerait savoir si c'est possible de mettre les slides sur le site de la commune.

M. Julien Tièche confirme que c'est possible.

M. Florent Schwab demande si la route sera complètement fermée.

M. Julien Tièche informe que certaines parties se feront avec des feux, d'autres parties seront interdits à la circulation. Il n'y aura jamais une impossibilité de circuler.

M. Jérémy Flaig rappelle que lors des travaux de la traversée du village, il faudrait penser à intégrer les pompiers ou d'autres forces de l'ordre.

M. Julien Tièche souligne qu'à chaque discussion il y a aussi la police cantonale qui est introduite. Pour les pompiers, ça sera également transmis.

M. Patrik Devaux félicite tous les jeunes du village qui ont passé leurs examens professionnels de fin d'étude.

Le 1^{er} août sera organisé par la Tschuni Clique et le 19 août sera organisé la réception des nouveaux citoyens, citoyennes.

Il remercie également le maire sortant, M. Marc-André Léchet et les conseillers sortants M. Bruno Edelmann et M. René Léchet.

M. Sylvain Grosjean informe que l'inauguration de l'école enfantine aura lieu le 26 juin dès 14h pour la population. Le budget a été respecté et l'association Patenschaft, association qui récolte des fonds, a récolté à ce jour CHF 955'000.— de dons, c'est une chose incroyable.

6. Divers

Marlyse Schwab remercie d'avoir installé des toilettes aux Prés-d'Orvin et demande s'il serait possible de placer une poubelle.

M. Frédy Villard rappelle que dans le village il y a des panneaux jaunes indiquant la limitation de vitesse. Il a été suggéré de les changer mais actuellement il faudrait les enlever avant les travaux.

M. Julien Tièche signale que l'idée était de garder les emplacements mais de changer les panneaux en indiquant qu'il y a des travaux de la traversée du village.

M. Pierre-Yves Aeschlimann souhaite savoir si les chemins agricoles ne seront pas asphaltés.

Il remercie de conseil pour l'extinction des lampes durant la nuit.

Mme Catherine Léchet demande si la déchetterie de Rondchâtel ouvrira de nouveau ou pas.

M. Julien Tièche mentionne que l'objectif est d'ouvrir éventuellement à la rentrée scolaire, au mois d'août.

Plus personne ne demandant la parole, le président remercie également tous ceux qui s'engagent pour la collectivité publique.

Personne d'autre ne contestant les procédures de vote pratiquées durant l'assemblée, le président lève l'assemblée à 22h10.

Pour l'assemblée municipale d'Orvin

Le président des assemblées

La secrétaire des assemblées

Jacques Girardin

Séverine Muresan